

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, à huis clos par conférence téléphonique, le 31 mars 2020 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres sont tous présents par téléphone. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente par téléphone. Monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, est présent, par téléphone, depuis la salle Le Fleuve à titre de secrétaire-trésorier adjoint.

En raison de la pandémie de coronavirus, l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Ratifier modalités en lien avec les directives du gouvernement pour les services essentiels
4. Demandes d'aide financière
 - 4.1 Chœur Vocalia de Matane (Don)
 - 4.2 Saveurs du Bas-Saint-Laurent (Don)
 - 4.3 Société d'action nationale de Matane (Don)
 - 4.4 Club de golf de Matane (Don / Événement)
 - 4.5 Demande de soutien financier aux entreprises de la Matanie en situation de crise (COVID-19) (PAE)
 - 4.6 Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art) (Don / Événement)
5. Démission au poste de conseillère aux communications et affaires publiques
6. SANAM
 - 6.1 Autorisation signature – Convention de modification de l'entente 2019-2020 dans le cadre du programme Réussir l'intégration en raison de l'augmentation du paramètre de financement
 - 6.2 Demande d'aide financière dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité pour la prolongation de l'entente 2019-2020 jusqu'au 30 septembre 2020
7. Programme de prévention de la criminalité 2019-2022 du MSP
 - 7.1 Lettre de la ministre de la Sécurité publique – aide financière PSM 2019-2022
 - 7.2 Autorisation signature entente et versement à la Maison des jeunes
8. Édifice de La Matanie
 - 8.1 Demande de mesure atténuante (locataires)
 - 8.2 Proposition bail FIDEL

9. SRSI – Autorisation entente – utilisation locaux Les Méchins
 10. Varia
 11. Période de questions
 12. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 251-03-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif sont tous présents par téléphone;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 252-03-20

RATIFICATION DES MODALITÉS EN LIEN AVEC LES DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT POUR LES SERVICES ESSENTIELS

CONSIDÉRANT le décret numéro 223-2020 du gouvernement du Québec du 24 mars 2020 par lequel, à compter du 25 mars 2020, toute activité effectuée en milieu de travail est suspendue à l'exception des services prioritaires, des opérations minimales requises pour assurer la reprise des activités non prioritaires et du télétravail;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite mettre en place les mesures requises pour protéger la santé de ses usagers et de son personnel, notamment en matière de distanciation sociale;

CONSIDÉRANT QUE le respect des ordonnances et directives du gouvernement du Québec a un impact sur les activités de la MRC et que la généralisation du télétravail à l'ensemble du personnel n'est pas une solution possible;

CONSIDÉRANT QUE, suivant les échanges avec le comité administratif et le comité de relations de travail, la direction générale de la MRC a mis en place, en date du 24 mars 2020, différentes mesures, devant être entérinées, lesquelles sont :

- La mise à pied temporaire des personnes salariées réalisant des activités suspendues et/ou pour lesquelles le télétravail n'est pas une solution applicable;
- L'octroi d'un prêt, sans intérêts, aux personnes salariées mises à pied sous la forme d'une avance de salaire de deux semaines,
- Le versement de la quote-part de l'employeur dans les régimes de retraite et le paiement, par la MRC, de l'entièreté de la prime d'assurances collectives pour la durée de la mise à pied des personnes touchées;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice générale et le choix qui sera offert aux personnes touchées d'utiliser les banques de vacances ou de congés, si elles le souhaitent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'entériner les mesures susmentionnées mises en place par la direction générale depuis le 24 mars 2020;

D'autoriser, la directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à d'autres mises à pied temporaires, si requis, et d'offrir aux personnes salariées visées les mêmes mesures que celles précédemment décrites au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 253-03-20

MISE EN PLACE D'UN MORATOIRE POUR LES EMPRUNTEURS BÉNÉFICIAIRE DU FLI ET DU FLS

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de coronavirus s'est traduite par la mise en place de diverses mesures d'atténuation pour les PME;

CONSIDÉRANT QU'afin de soutenir les entreprises touchées par les répercussions de la COVID-19, des mesures d'assouplissement relatives aux prêts et aux garanties de prêt en cours ont été mises en place par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures incluent un moratoire de six mois pour le remboursement (capital et intérêts) des prêts déjà accordés par l'entremise des FLI;

CONSIDÉRANT QUE Fonds de solidarité FTQ invite les MRC à élargir cette mesure aux prêts consentis à partir du FLS;

CONSIDÉRANT le contexte et l'urgence de la situation, la directrice générale a demandé aux membres de l'équipe de communiquer avec les entreprises clientes pour les informer et leur demander si elles souhaitaient se prévaloir de ces mesures d'assouplissement;

CONSIDÉRANT QU'une proposition écrite a été transmise pour que chaque entreprise puisse faire connaître son choix et son acceptation par écrit en retournant la proposition dûment signée à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE mettre en place immédiatement les moratoires, selon les modalités proposées par le gouvernement du Québec et Fonds de solidarité FTQ, pour les prêts consentis par le FLI et le FLS;

D'autoriser la directrice générale à signer les documents confirmant le moratoire aux entreprises bénéficiant d'un prêt consenti par le FLI et/ou le FLS;

D'informer le CDEE de cette décision et des demandes de moratoires accordées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 254-03-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (CHŒUR VOCALIA DE MATANE)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

CONSIDÉRANT les concerts prévus, le 19 avril prochain à Matane et la veille à Rimouski, en collaboration avec la chorale du Conservatoire régional de Rimouski qui fait honneur à de grandes œuvres du répertoire de chant choral;

CONSIDÉRANT QUE le chœur Vocalia de Matane, dirigé par madame Josée Fortin, existe depuis environ 25 ans et regroupe une quarantaine de femmes et d'hommes mataniens qui se dédient au chant choral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Chœur Vocalia de Matane – concert le 19 avril 2020 à Matane : 500 \$ *volet Partenariat*, conditionnellement à la tenue de l'activité en 2020 et tenant compte des directives de la santé publique en lien avec la Covid-19;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 255-03-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PARTENARIAT DE VISIBILITÉ AVEC LES SAVEURS DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat et de visibilité de la part des Saveurs du Bas-Saint-Laurent par l'achat d'un espace publicitaire dans la brochure *Saveurs et Gourmandises 2020*;

CONSIDÉRANT QUE ce guide de plaisirs gourmands destiné aux consommateurs de la région et du Québec permet de découvrir les particularités du Bas-Saint-Laurent à travers les entreprises bioalimentaires et distribué gratuitement lors des différentes activités des Saveurs du Bas-Saint-Laurent, chez les membres de l'Association, dans les bureaux d'information touristique du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, dans les maisons du tourisme de Montmagny, Québec, Saint-Hyacinthe, Drummondville et Montréal, ainsi que 10 000 copies insérées dans le journal VOIR de Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Saveurs du Bas-Saint-Laurent – brochure *Saveurs et Gourmandises 2020* : 517,39 \$ *volet Partenariat*;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 256-03-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (SOCIÉTÉ D'ACTION NATIONALE DE MATANE)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société d'action nationale de Matane pour les célébrations de la Fête nationale du Québec au Parc des îles de Matane (traditionnels feux de la St-Jean, discours patriotique, spectacles de musique québécoise, feux d'artifices);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Société d'action nationale de Matane – Célébrations de la Fête nationale, le 23 juin 2020 au Parc des Îles de Matane : 1 000 \$ *volet Partenariat*, conditionnellement à la tenue de l'activité en 2020 et tenant compte des directives de la santé publique en lien avec la Covid-19;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 257-03-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (CLUB DE GOLF DE MATANE)

CONSIDÉRANT l'analyse d'une demande d'aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière du Club de golf de Matane pour la tenue d'un tournoi d'envergure provinciale « la 2^e édition de l'Omnium Villeneuve Ford Mazda » les 14, 15 et 16 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Club de golf de Matane – 2^e édition de l'Omnium Villeneuve Ford Mazda, les 14, 15 et 16 août 2020 à Matane : 1 000 \$ *volet Partenariat* ;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Club de golf de Matane – 2^e édition de l’Omnium Villeneuve Ford Mazda, les 14, 15 et 16 août 2020 à Matane : 500 \$;

QUE les deux aides financières sont conditionnelles à la tenue de l’événement en 2020 et tenant compte des directives de la santé publique en lien avec la Covid-19;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 258-03-20

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES DE LA MATANIE EN SITUATION DE CRISE (COVID-19)

CONSIDÉRANT QUE les entreprises admissibles à des mesures d’aide financière du FRR (anciennement FDT) sont affectées par les mesures mises en place par la Santé publique en réaction à la pandémie et doivent pouvoir bénéficier de conseils stratégiques pour assurer leur viabilité et se doter d’un plan d’action rapide;

CONSIDÉRANT QUE, sous réserve de certains critères, le *Programme d’accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises* permet aux entreprises de bénéficier d’aides financières pour des services-conseils;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une aide financière, non remboursable et un seul versement, pour toute entreprise qui fera la demande au service de développement économique de la MRC, à partir du *Programme d’accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle* pour la réalisation d’un plan d’action pour faire face à la pandémie, sous réserve des conditions suivantes :

- L’aide financière sera limitée à un maximum de 2 000 \$;
- Les conseillers aux entreprises devront s’assurer que les critères et les règles de la *Politique de soutien aux entreprises* et du *Programme d’accompagnement des entreprises (PAE)* soient être respectés;
- La directrice générale approuvera le versement de l’aide financière;
- La liste des entreprises ayant bénéficiées de cette aide financière devra être soumises au comité administratif;

QU’un suivi soit réalisé par un conseiller en développement pour faciliter la démarche aux entrepreneurs;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 259-03-20

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE (AM’ART)

CONSIDÉRANT l’analyse d’une demande d’aide financière pour un dossier respectant les critères et conditions définis à la *Politique d’octroi des dons et*

commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale et au Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière du Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art) pour réaliser la 2^e édition de la Boutique de Noël au Phare de Matane du 5 au 23 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'en 2019, la Boutique de Noël au Phare de Matane a attiré plus de 417 visiteurs qui ont pu découvrir une gamme variée de produits offerts par 26 exposants de la région;

CONSIDÉRANT le succès de la 1^{re} édition et les objectifs recherchés :

- Contribuer à la mise en valeur des produits des artistes et artisans de La Matanie en complémentarité avec le Marché de Noël des artisans qui se déroule à la Polyvalente de Matane lors d'une fin de semaine en novembre;
- Favoriser l'achat local et donner accès à des produits originaux;
- Offrir une occasion supplémentaire à la population et aux visiteurs d'apprécier l'exposition hivernale des Chic-Chocs au Phare de Matane;
- Inciter les visiteurs à revenir en été pour profiter des activités offertes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Regroupement Am'Art – 2^e édition de la Boutique de Noël au Phare de Matane du 5 au 23 décembre 2020 : 500 \$ *volet Partenariat*;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals* :

- Regroupement Am'Art – 2^e édition de la Boutique de Noël au Phare de Matane du 5 au 23 décembre 2020 : 500 \$;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 260-03-20

DÉMISSION DE MADAME ALICE FANGUET DU POSTE DE CONSEILLÈRE EN COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT la démission de madame Alice Fanguet, conseillère en communications et affaires publiques, dont la dernière journée de travail sera le 17 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie acceptent la démission de madame Alice Fanguet, la remercient pour les services rendus et lui souhaitent du succès dans ses projets.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 261-03-20

SANAM – AUTORISATION SIGNATURE – CONVENTION DE MODIFICATION DE L'ENTENTE 2019-2020 DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉUSSIR L'INTÉGRATION

CONSIDÉRANT l'entente 2019-2020 dans le cadre du *programme Réussir l'intégration* intervenue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la MRC de La Matanie pour le Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM);

CONSIDÉRANT QUE la modification de cette convention est rendue nécessaire en raison de l'augmentation du paramètre de financement qui passe de 560 \$ à 633 \$ rétroactivement au 1^{er} juillet 2019 et de l'ajustement des cibles;

CONSIDÉRANT QUE la convention de modification prévoit que la somme versée pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sera de 43 758 \$ plutôt que 25 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer la convention de modification de l'entente 2019-2020 relativement à l'augmentation du financement couvrant la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 dans le cadre du *programme Réussir l'intégration* pour le Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 262-03-20

SANAM – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ POUR LA PROLONGATION DE L'ENTENTE 2019-2020 JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT l'entente 2019-2020 dans le cadre du *programme Mobilisation-Diversité* entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC de La Matanie pour le Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) jusqu'au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le MIFI a annoncé que l'entente du *programme Mobilisation-Diversité* 2019-2020 qui prend fin le 31 mars 2020, sera prolongée jusqu'au 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie doit confirmer le montant qu'elle souhaite recevoir de la part du MIFI pour poursuivre ses activités dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du montage financier et sont informés que la contribution provenant du milieu doit être équivalente à celle demandée au MIFI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie demande au MIFI, un montant de 12 436 \$, pour le prolongement de l'entente 2019-2020 jusqu'au 30 septembre 2020 dans le cadre du *programme Mobilisation-Diversité* pour le Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM);

QUE la MRC de La Matanie confirme une contribution du milieu pour un montant de 12 436 \$ à même le budget du FDT prévu pour le SANAM;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à transmettre la demande d'aide financière et à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, représentent l'organisation aux fins de l'application de l'entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 263-03-20

AUTORISATION SIGNATURE ET VERSEMENT – ENTENTES AVEC LE MSP ET LA MAISON DES JEUNES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2019-2022

CONSIDÉRANT la résolution numéro 605-10-19 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière et la signature d'une entente avec le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour le Programme d'animation Après-école et de contribuer financièrement pour un montant de 2 000 \$/année pendant 3 ans à même le budget du FDT;

CONSIDÉRANT la correspondance du MSP confirmant qu'une somme de 25 000 \$ pour l'exercice financier 2019-2020, renouvelable annuellement sur une période de trois ans, a été accordée à la MRC de La Matanie par le ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022, volet 4*;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes de Matane – La Lucarne souhaite mettre en place un projet qui cadre avec les orientations du programme de financement et qui permettait de contribuer à l'atteinte des objectifs visés dans les politiques de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross signe l'entente avec MSP dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022, volet 4*;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la signature d'une entente, avec la Maison des Jeunes de Matane – La Lucarne pour la fourniture du service d'animation Après-école, laquelle entente sera financée à partir des sommes versées par le ministère de la Sécurité publique (25 000 \$), des contributions de la Ville (3 000 \$) et de la MRC (2 000 \$) telles que décrites à la résolution numéro 605-10-19;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC de La Matanie et représentent l'organisation aux fins de l'application de ladite entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 264-03-20

ÉDIFICE DE LA MATANIE – DEMANDE DE MESURES ATTÉNUANTES (LOCATAIRES)

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de coronavirus et des directives émises par le gouvernement du Québec ordonnant la fermeture des commerces et des services non prioritaires, certains locataires ayant des activités commerciales sont confrontés à des pertes de revenus importantes;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer leur viabilité et pérenniser la location des espaces à long terme, l'établissement de mesures économiques auprès de certains locataires serait souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures ne seraient pas applicables aux organisations non commerciales et aux services financiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

DE permettre aux locataires ayant des activités commerciales, qui sont sévèrement affectées par la Covid-19, de reporter, sans intérêt, la moitié du montant dû à la MRC comme loyer pour les mois d'avril et de mai, sur le reste de l'année 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 265-03-20

ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROPOSITION BAIL DE LOCATION (FIDEL)

CONSIDÉRANT QUE le bail du local situé au 157, rue Saint-Pierre, au rez-de-chaussée, vient à échéance le 31 mai 2020 et que FIDEL n'a pas signifié son intention d'exercer son option de renouvellement de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT la demande reçue, par courriel le 23 mars 2020, de prolonger le bail selon deux options, soit :

- 1- Occupation jusqu'au 31 décembre 2020 à un coût mensuel de 650 \$ tout inclus;
- 2- Occupation jusqu'au 31 mai 2021 à un coût mensuel de 650 \$ tout inclus;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont été informés de la demande, laquelle se traduirait par une diminution importante de loyer et que ceux-ci sont d'avis de maintenir le *statu quo* sur le montant du loyer actuel et de proposer un bail jusqu'au 31 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à poser les gestes suivants :

- Soumettre une contre-proposition à FIDEL reprenant, compte tenu des adaptations requises, les dispositions du bail se terminant le 31 mai prochain, à l'exception de la durée, des options de renouvellement, des congés de loyer et des crédits pour améliorations locatives;
- À défaut d'entente avec FIDEL, vérifier l'intérêt de la FQM pour les mêmes locaux selon des conditions similaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 266-03-20

SRSI – AUTORISATION ENTENTE – UTILISATION LOCAUX LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2020 du SRSI le montant de loyer à verser à la municipalité de Les Méchins a été augmenté pour inclure une superficie additionnelle requise pour les besoins de la caserne desservant ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions et une visite avec les représentants de la municipalité, il y a lieu de soumettre une proposition formelle afin de permettre l'utilisation par le SRSI d'une superficie additionnelle de 45,1 m² dans l'édifice sis au 108, route des Fonds;

CONSIDÉRANT QUE les taux de location des casernes sont uniformes, soit 55,63 \$/m² pour des espaces de caserne et 41,4 \$/m² pour des espaces de garage ;

CONSIDÉRANT la durée résiduelle de l'entente intermunicipale ayant créé le SRSI de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT le projet de lettre soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser la conclusion d'une entente avec la municipalité des Méchins pour l'utilisation des locaux de son ancien bureau municipal pour une superficie de 45,1 m² selon un loyer total de 1 882 \$ pour la période du 1^{er} avril ou 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

VARIA

RÉSOLUTION 267-03-20

MISE EN PLACE D'UN FINANCEMENT D'URGENCE POUR SOUTENIR LES INITIATIVES VISANT À ATTÉNUER LES IMPACTS DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de coronavirus s'est traduite par la mise en place de diverses mesures de la Santé publique afin de limiter la propagation de la maladie;

CONSIDÉRANT QUE ces mesures ont conduit à la fermeture partielle ou complète de nombreux commerces en plus de forcer l'isolement des personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE les organismes du milieu sociocommunautaire devront faire face au cours des prochaines semaines à une diminution du nombre de leurs bénévoles et à une augmentation des demandes d'aide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit autorisée à procéder aux réaffectations budgétaires requises au budget des compétences communes afin de dégager un montant de 10 000 \$ pour venir supporter le travail des organismes sociocommunautaires qui permettent d'atténuer les impacts de la pandémie de coronavirus.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

--

RÉSOLUTION 268-03-20

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 14 h 35.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,
Olivier Banville, urb.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*